

Faculté de médecine



CARD2MC Master complémentaire en cardiologie



Gestion du programme

MINT Département de médecine interne

Première partie

Responsable académique : Martin Buysschaert

Contact : Secrétariat de médecine interne

Tél. 02 764 10 54

E-mail buysschaert@diab.ucl.ac.be

Deuxième partie

Responsable académique : Jean-Louis Vanoverschelde

Contact : Secrétariat de l'Unité de pathologie cardio-vasculaire

Tél. 02 764 28 03

E-mail vanoverschelde@card.ucl.ac.be

Commissions d'enseignement

Première partie

Président : M. Buysschaert

Membres : L. Delaunois, A. Ferrant, A. Geubel, Ph. Hainaut, F. Houssiau, Y. Pirson, M. Symann, J.-L. Vanoverschelde

Deuxième partie

Président : J.-L. Vanoverschelde

Membres : BLOMMAERT Dominique, BROHET Christian, CHENU Patrick, DE JONGHE Daniel, DE ROY Luc, DEBBAS Nadia, GERBER Bernhard, GURNE Olivier, HANET Claude, MARCHANDISE Baudouin, MELIN Jacques, PASQUET Agnès, RENKIN Jean, SCHROEDER Erwin. Un représentant des MACCS.

Commission de sélection

La Commission de sélection des médecins assistants cliniciens candidats spécialistes (MACCS) est composée des membres de la Commission d'enseignement auxquels s'ajoutent deux membres invités et deux membres cooptés.

Objectif de la formation

Ce programme de 2e cycle complémentaire a pour objectif de préparer les médecins à l'agrément comme titulaire du titre professionnel particulier de médecin spécialiste en cardiologie (A.M. du 09.03.1979 publié le 15.03.1979, modifié par l'A.M. du 09.02.1998 publié le 01.07.1998).

Conditions d'admission

Première partie

- Etre porteur du diplôme de docteur en médecine ou de médecin d'un pays membre de l'Union Européenne et permettant la pratique médicale en Belgique.
- Etre porteur d'un document attestant que l'intéressé a été, au terme de l'épreuve de sélection, retenu comme candidat spécialiste en cardiologie, dans une faculté de médecine belge.

Le contexte juridique et les modalités pratiques de cette épreuve de sélection peuvent être obtenus auprès du secrétariat.

Les porteurs d'un diplôme hors Union européenne ne peuvent s'inscrire à ce programme, si ce n'est dans le cadre d'un certificat universitaire de formation spécialisée partielle d'une durée de deux ans (si ils sont en cours de spécialisation dans leur pays d'origine) ou de formation spécialisée approfondie d'une durée de un an (si ils sont déjà reconnus spécialistes dans leur pays). L'A.R du 30.05.2002 relatif à la planification de l'offre médicale publié le 14.06.2002 est d'application pour les candidats qui souhaitent obtenir le titre de médecin spécialiste en cardiologie (ces candidats spécialistes sont donc comptabilisés parmi les candidats généralistes ou spécialistes dans le cadre du numerus clausus).

Deuxième partie

- Avoir satisfait aux exigences de la première épreuve du diplôme d'études spécialisées en médecine interne.

Demande d'admission

La demande d'admission doit être adressée au responsable académique.

L'organisation des épreuves de sélection est faite selon le calendrier et le règlement général des concours.

Structure générale du programme

La formation comprend des stages à temps plein dans des services agréées et des enseignements. Elle est d'une durée d'au moins six ans à temps plein comprenant une formation de base de trois ans en médecine interne et une formation supérieure de trois ans en cardiologie. Le plan de stage établi par le maître de stage coordinateur universitaire doit être approuvé par la commission d'agrément ministérielle de la spécialité. Ces stages comprennent des activités de garde.

Contenu du programme

Première partie - Formation de base

Trois années à temps plein comportant :

- Une formation de base en médecine interne (y compris l'urgence et les soins intensifs) sous forme d'enseignement théorique, de séminaires et d'une formation clinique encadrée.
- Un stage de minimum trois mois et de maximum 6 mois en cardiologie

L'enseignement théorique des deux premières années s'inscrit dans la formation universitaire spécifique (FUS).

Deuxième partie - Formation supérieure

Trois années à temps plein, au cours desquelles le candidat spécialiste :

- aura la responsabilité de la prise en charge des patients hospitalisés en cardiologie pendant une période de 6 mois minimum;
- assurera la prise en charge d'un minimum de 150 patients en polyclinique cardiologique ;
- participera pendant un minimum de 3 mois au travail en Unité Coronaire ;
- participera au suivi pré- et post-opératoire des malades cardiaques et, sera formé au calcul du risque opératoire chez les patients cardiaques et non cardiaques devant subir une intervention chirurgicale non cardiaque ;
- interprétera un minimum de 1000 ECG et 150 Holter et participera au contrôle d'un minimum de 50 stimulateurs cardiaques de type courant ;
- apprendra la technique et la pratique des épreuves d'effort en réalisant et en interprétant un minimum de 300 épreuves d'effort dont un certain nombre associées à l'ergospirométrie et aux radio-isotopes ;
- apprendra durant 6 mois la technique de l'écho-cardiographie-Doppler. Durant cette période, le candidat spécialiste devra exécuter et protocoler personnellement un minimum de 300 examens trans-thoraciques auxquels devront s'ajouter 50 examens trans-oesophagiens ;
- participera aux activités du laboratoire de cathétérisme cardiaque. Au cours de cette période, le candidat participera aux discussions et décisions thérapeutiques et à la pratique des examens sans en avoir la responsabilité. La pratique en première main des examens à visée diagnostique exige une formation complémentaire.
- participera à la mise au point de 50 explorations électro-physiologiques, aux diagnostics et aux décisions thérapeutiques. La pratique en première main des explorations électrophysiologiques à visée diagnostique nécessite une formation complémentaire.
- bénéficiera d'une sensibilisation aux facteurs de risque cardio-vasculaire ainsi qu'à leur prévention et à la rééducation fonctionnelle multidisciplinaire des malades cardiaques.

Au cours des 3 années de formation, le candidat spécialiste bénéficiera également d'un enseignement théorique et de séminaires interuniversitaires.

Évaluation

Évaluations cliniques semestrielles : ces évaluations sont établies (par écrit) par le maître de stage de chaque candidat et portent sur différents items. Les évaluations de tous les candidats sont revues lors des deux réunions semestrielles de l'ensemble des maîtres de stage.

Première partie

Au terme de ces trois années de formation, chaque candidat sera évalué au cours d'un entretien destiné à tester ses connaissances générales en médecine interne.

En application de l'arrêté royal du 16 mars 1999, le candidat recevra, au terme des deux premières années de formation, une attestation qui prouve qu'il a suivi avec fruit une formation universitaire spécifique.

Deuxième partie

Au terme des deux premières années de formation, chaque candidat sera évalué au cours d'un entretien destiné à tester ses connaissances générales en cardiologie.

Au terme de la troisième année de formation, chaque candidat devra défendre un **mémoire** original (20-25 pages) sur un sujet cardiologique. Ce mémoire devrait servir de base à la publication exigée par l'A.M. du 09.03.1979 publié le 15.03.1979.

Lorsque les impératifs de formation décrits ci-dessus auront été remplis, la commission d'enseignement attribuera le titre académique en cardiologie.

Ce titre ne se substitue pas à la reconnaissance par la commission d'agrément ministérielle. Il atteste d'une formation académique et scientifique dans le cadre de la formation spécialisée menant à l'agrément.